

## Formation Marchandises dangereuses catégorie 6 OACI

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **05/10/2012**

Mots clés : **catégorie**, **Transport aérien**, **dangereuses**, **Marchandises**

### Identification

Identifiant : **1110**

Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl't (UE) n° 965/2012 modifié du 05/10/2012

### Descriptif

#### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Former les personnels des exploitants aériens et des sous-traitants à l'acceptation des marchandises dangereuses.

#### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- aucun

#### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Répondre aux instructions techniques de l'OACI (doc 9284-AN/905)

Partie 1 chapitre 4

#### *Modalités générales*

La formation est initiale et récurrente, à renouveler tous les 2 ans. elle peut être dispensée par des exploitants pour leurs personnels ou par des organismes privés.

Elle dure au minimum:

- pour l'initiale, 5 jours (radio-actif inclus) ou 4 jours tests inclus,
- pour la récurrente, 3 jours (radio-actifs inclus) ou deux jours, tests inclus.

#### *Liens avec le développement durable*

Aucun

### Public visé par la certification

Tous publics

## Evaluation / certification

### Pré-requis

aucun

### Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances théoriques concernant les thématiques définies dans les instructions techniques de l'OACI.

### Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun

### Centre(s) de passage/certification

- Chez l'exploitant ou l'organisme

La validité est Temporaire

2 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite aux tests délivrée par l'exploitant ou l'organisme

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'exploitant ou l'organisme

### Autres sources d'information

—